

COLLECTIVITÉ : CCAS LAURENS EHPAD LAMURELLE

Tableau d'avancement au GRADE DE AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2018

Registre  
16 AVR. 2018  
Centre de Gestion 34

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	BARBIER Renée	AGENT SOCIAL	C	Agt Soc pp 2 <sup>e</sup> cl	6/07/17
	BERGÉ Myriam	AGENT SOCIAL	C	Agt Social pp. 2 <sup>e</sup> cl	11/01/18
	BORRALHO Célia	AGENT SOCIAL	C	Agt Social pp 2 <sup>e</sup> cl	11/8/17

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Laurens, le 5/04/2018

Signature de l'autorité territoriale et cachet

EHPAD  
Président  
Aurélien  
34400 LAURENS  
04 67 90 30 00

COLLECTIVITÉ : CCAS LAURENS EHPAD LA MURELLE

Tableau d'avancement au GRADE DE AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1<sup>er</sup> classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

~~CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)~~

ANNÉE 2018

Reçu le  
16 AVR. 2018  
Centre de Gestion 34

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	BERTHEZENE Claudine	Agt Social pp 2 <sup>e</sup> cl	C	Agt Social pp 1 <sup>er</sup> cl	01/07/2012

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Laurens, le 5/04/18

Signature de l'autorité territoriale et cachet

EHPAD  
24480 LAURENS  
204 67 50 94

COLLECTIVITÉ : CCAS LAURENS EHPAD LA MURELLE

Tableau d'avancement au GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF PP 1<sup>re</sup> classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2018

Reçu le  
16 AVR. 2018  
Centre de Gestion 34

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	BOUISSON Sylvie	Adj Administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	Adjoint Administratif principal 1 <sup>re</sup> classe	01/07/2018

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Laurens, le 5/04/18

Signature de l'autorité territoriale et cachet

E.H.P.A.D.  
le 04/04/18  
34400 LAURENS  
04 67 90 18 94  
F. ANGLADE

COLLECTIVITÉ : CCAS LAURENS EHPAD LA MURELLE.

Tableau d'avancement au GRADE DE Agent de soin principal 1<sup>ère</sup> classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)



CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2018

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
	ALLIES Zaïa	Agent de soin pp 2 <sup>ème</sup> classe	C	Agent de soin pp 1 <sup>ère</sup> classe	01/03/2017
	BONDIAU Catherine	Agent de soin pp 1 <sup>ère</sup> classe	C	Agent de soin pp 1 <sup>ère</sup> classe	01/04/2015
	BRATOS Jocelyne	Agent de soin pp 2 <sup>ème</sup> classe	C	Agent de soin pp 1 <sup>ère</sup> classe	01/03/2016
	DAVID Vignie	Agent de soin pp 2 <sup>ème</sup> classe	C	Agent de soin pp 1 <sup>ère</sup> classe	01/04/2014

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A LAURENS, le 10/04/2018

Signature de l'autorité territoriale et cachet

